



63 avenue du Président Wilson
94235 CACHAN Cedex
☎ : 01.47.40.49.60
✉ : 01.47.40.47.37
Ce.0940580v@ac-creteil.fr

Cachan, le 31 août 2020

Le proviseur

Aux

Élèves, étudiants et à leurs familles

Objet : conditions sanitaires pour la rentrée scolaire 2020

Depuis le printemps dernier et l'édition des premiers protocoles sanitaires, des mesures immédiates ont été prises dans les établissements scolaires pour apporter les meilleures conditions sanitaires possibles dans le cadre d'une reprise de la scolarité.

Le 31 juillet, un nouveau protocole a été publié visant à s'adapter à l'évolution épidémiologique. Enfin, en fin de semaine dernière, un protocole actualisé est paru.

S'appuyant sur l'ensemble de ses préconisations, des mesures nouvelles ont déjà été prises, d'autres viendront les compléter rapidement. Parmi les mesures déjà réalisées ou prises en compte :

- L'installation de distributeurs de gel hydro alcoolique dans les circulations ou lieu de passage de l'établissement
- La mise à disposition dans chaque salle d'un spray désinfectant pour les surfaces de contact
- La mise à disposition de 2 masques lavables donnés par la région Ile de France (donnés le jour de la rentrée des élèves)
- La limitation du déplacement des élèves dans l'établissement (sauf en classe de 1^{ère} et terminale générale dont beaucoup de cours se déroulent en groupe à la composition variable).

En complément de ces mesures et pour tenir compte d'une certaine reprise de l'épidémie, nous avons procédé à des commandes supplémentaires afin de mettre en place également les mesures suivantes :

- La mise à disposition dans chaque salle de cours d'un pot de gel hydro alcoolique
- L'installation dès l'entrée dans l'établissement (grille d'entrée) de plusieurs distributeurs de gel hydro alcooliques
- L'installation de système mécanique permettant de maintenir les portes des bâtiments ouvertes pour éviter les points de contact.

S'il survenait des suspicions ou des cas avérés de COVID 19 chez les jeunes ou chez les personnels, c'est l'agence régionale de santé qui précisera les mesures d'éviction ou de fermetures de classes ou de l'établissement suite à l'étude de la situation.

D'une manière générale, les élèves seront invités à un strict respect des gestes barrière et en particulier le port systématique du masque. Des manquements en la matière pourront être considérés comme un non-respect de la sécurité et entraîner des sanctions. Pour rappel, le port de ce masque doit aussi se faire pour venir jusqu'à l'établissement. L'absence de masque aux abords de l'établissement peut être sanctionnée.

L'ensemble des adultes, élèves et étudiants seront sensibilisés à ce sujet à la rentrée scolaire. L'objectif est de permettre un retour à la scolarité malgré ces conditions particulières et relancer ainsi les jeunes vers leurs projets d'avenir. Je souhaite à chacun une bonne rentrée et une bonne année scolaire 2020- 2021.

Le proviseur

Amand RIQUIER